Image not found or type unknown

pension alimentaire pour deux enfants bas age apres separation

Par **jldgs**, le **08/12/2012** à **17:35**

ma fille vient de se séparer de son compagnon avec deux filles de quatre ans et vingt deux mois d un commun accord elle a la garde des petites a son domicile et il les a les mercredis et un week end sur deux mais jusqu a present ne lui a pas versé de pension alimentaires a combien s eleve une pension mensuelle pour deux enfants en bas age la maman etant arreté en disponibilité pour elever les enfants jusqu a l age de trois ans de la derniere
merci

Par **Laure11**, le **08/12/2012** à **18:49**

Bonjour,

Pour plus de sécurité pour votre fille (on ignore ce que réserve l'avenir...) il faut qu'elle saisisse en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend son domicile.
Un avocat n'est pas obligatoire mais votre fille ne travaillant pas, elle a droit à l'Aide Juridictionnelle.
Il faut qu'elle demande au greffe du Tribunal de Grande Instance la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle et elle contacte un des avocats de la liste.

Il y a une autre possibilité, c'est que votre fille et le père des enfants se mettent d'accord sur le droit de visite et d'hébergement, le montant de la pension alimentaire et remplissent une convention (à retirer auprès du greffe du TGI). Le JAF homologuera cette convention.
Dans ce cas, un avocat n'est également pas obligatoire.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés